

**Le paysage dans les évaluations environnementales**  
**bloc thématique 5**

**Projet de recherche ATISÉE**  
**(Analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation**  
**environnementale)**

Geneviève Brisson (dir.)

**UQAR**

**2019**

**Auteurs :**

Geneviève Brisson, LI. B. Ph. D., Université du Québec à Rimouski

Valérie Jean, M. Dév. Régional, Université du Québec à Rimouski

**Ce document a été réalisé dans le cadre du projet de recherche ATISÉE (Analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale) dirigé par Geneviève Brisson, professeure-chercheure à l'Université du Québec à Rimouski. Ce projet de recherche a bénéficié d'une subvention du CRSH (Conseil de recherche en sciences humaines du Canada).**

Pour citer ce document :

Brisson, G. (dir.) (2019). *Le paysage dans les évaluations environnementales : bloc thématique 5 : projet de recherche ATISÉE (analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale)*, Rimouski, Québec : Université du Québec à Rimouski, disponible sur le site [EE@uqar.ca](mailto:EE@uqar.ca).

## Le paysage dans les évaluations environnementales

### Bloc thématique 5

#### Introduction

Le paysage tend à être de plus en plus intégré dans les évaluations environnementales, mais il représente néanmoins un défi. En effet, les dimensions immatérielles reliées aux significations et aux expériences paysagères vécues par les individus et les groupes sociaux ne sont pas faciles à inclure dans les analyses des impacts paysagers d'un projet. Les méthodes actuelles ont de la difficulté à rendre compte de la complexité du paysage. Quelles en sont les principales raisons et quelles seraient les pistes pour favoriser une meilleure analyse paysagère lors des évaluations environnementales?

#### Inclure pleinement le paysage dans les évaluations environnementales : quelques obstacles

##### *Ce que dit la littérature :*

##### **L'inclusion du paysage dans le processus d'évaluation environnementale**

Le cadre législatif qui s'intéresse au paysage, et à partir duquel les différents ministères et organisations orientent leurs analyses lors de leur intervention au sein du processus d'évaluation environnementale ne couvre pas tous les territoires. Outre les caractéristiques de biodiversité ou celles relatives au cadre de vie et au patrimoine, peu de balises existent permettant d'inclure pleinement le paysage en ÉE (Gélinas, 2013). C'est lors des audiences publiques et dans les rapports du BAPE que les mentions du paysage sont les plus fréquentes (résultats de recherche du projet ATISÉE). Autrement dit, c'est au moment où les populations peuvent s'exprimer à l'égard de leur milieu de vie qu'ils sentent menacé par un projet que le paysage est particulièrement mobilisé (Fortin et Le Floch, 2010).

##### **L'absence de définition commune**

Puisqu'il n'existe pas de Loi Paysage comme cela est le cas en France par exemple, il n'existe pas de définition du paysage commune à tous les ministères impliqués dans le processus d'évaluation environnementale. De même, la définition du paysage utilisée dans les études d'impact peut varier d'une analyse à l'autre. Gélinas (2013) remarque que les intervenants doivent définir eux-mêmes le cadre de référence de la notion de paysage. Cette définition est alors dépendante des connaissances des intervenants et des champs d'interventions des ministères concernés.

### **La prédominance de la dimension visuelle**

L'analyse des impacts sur le paysage d'un projet est ainsi souvent tournée vers les impacts sur le cadre de vie et de ce fait elle est davantage axée sur des problèmes ponctuels d'aménagement (Fortin, 2004). Les études d'impact visent à démontrer que le projet s'insère dans le paysage, qu'il minimise les impacts visuels et qu'il n'altère pas les secteurs à forte qualité paysagère.

Par exemple, les études d'Hydro-Québec qui concernent les lignes à haute tension mesurent les impacts paysagers à partir de deux paramètres : la **capacité d'absorption** et la **capacité d'insertion**. La capacité d'absorption réfère à la capacité du paysage à absorber visuellement ou à dissimuler un équipement. Elle considère le degré d'accessibilité visuelle qu'offre le paysage, sur la configuration du milieu (relief, couvert végétal, bâtiments) et sur la nature des composantes de l'infrastructure. La capacité d'insertion réfère à la capacité qu'a le paysage à accueillir une nouvelle infrastructure dans sa composition sans que le caractère du paysage s'en trouve transformé (Hydro-Québec, 2013).

Les outils utilisés pour visualiser les impacts paysagers appréhendés et les mesures d'atténuation, sont le plus souvent des photo-montages avant-après où seule la dimension visuelle est analysée. Dans tous les cas, les solutions proposées sont alors des mesures d'atténuation en vue de diminuer ces impacts ou trouver des options qui favorisent l'harmonisation de l'infrastructure dans le paysage.

### **Le paysage est difficile à inclure pleinement dans l'analyse environnementale sur la base des impacts, car :**

- Le paysage ne se réduit pas au visible, l'inclusion des dimensions immatérielles rend son intégration difficile. On ne peut en effet analyser le paysage avec une logique quantitative puisqu'il est par essence investi de sens et de valeurs ce qui conduit à une analyse qualitative fine (Fortin, 2004).
- Le subjectif des acteurs rend l'opérationnalisation de sa prise en compte difficile. Il est compliqué de rendre compte de la signification sociale du paysage. Les analyses paysagères ne peuvent se contenter du seul regard des experts, une attention aux cultures locales et aux différents regards des habitants est essentielle (Fortin, 2004).

### **Dépasser l'évaluation des impacts**

Pour ces raisons, évaluer les impacts paysagers d'un projet n'est pas une chose facile puisque d'emblée les impacts possibles ne se réduisent pas aux seules caractéristiques physiques du paysage. Labussière (2007),

Nadaï et Labussière (2009) Fortin et Le Floch (2010) ainsi que le (CRE Bas-Saint-Laurent, 2007) montrent par exemple, comment l'éolien peut difficilement se contenter d'être analysé en termes de limitation d'impacts, et qu'il doit être envisagé avec les collectivités dans un processus plus large de réflexions territoriales et paysagères. Ces réflexions devraient tenir compte des préoccupations esthétiques et économiques, mais aussi environnementales, sociales, culturelles, interprétatives, et ce à l'égard de tous les paysages y compris les paysages dits «ordinaires».

### ***Les règles de l'art :***

- Le paysage gagne à être envisagé très en amont des projets;
- L'analyse environnementale d'un projet ne peut se contenter d'analyser les impacts appréhendés, il convient de dépasser cette façon de faire;
- Le paysage se prête particulièrement bien à la délimitation et la compréhension des différents enjeux présents sur un territoire et devrait être analysé sur la base des enjeux;
- Le paysage est un point de jonction entre le social et l'environnement, il est une fenêtre sur les aspects sociaux (culturels, identitaires, symboliques, etc.) du rapport des collectivités à leur environnement;
- Une attention devrait être apportée à tous les paysages y compris les paysages ordinaires ne faisant pas l'objet d'une désignation patrimoniale ou d'un intérêt particulier pour sa biodiversité;
- Le paysage invite à la mise en projet des collectivités quant à leur manière de vivre dans un territoire. Il peut permettre de révéler ce que les communautés souhaitent pour leur avenir, ce qu'elles veulent et ne veulent pas.

### ***Quelques questions à poser***

- Le paysage est-il une préoccupation de la municipalité ou de la MRC qui s'est traduite par des outils, des documents, des initiatives (par exemple la municipalité est-elle signataire d'une Charte du paysage, un Plan paysage existe-t-il à l'échelle de la municipalité, le paysage est-il mentionné comme une préoccupation d'aménagement dans le schéma d'aménagement de la MRC?) ?
- Si oui de quelle manière l'analyse paysagère en tient-elle compte?
- L'analyse paysagère a-t-elle inclus une caractérisation physico-spatiale?
- L'analyse paysagère a-t-elle inclus une étude des valorisations paysagères des habitants?
- Si oui, comment cela a-t-il été conduit?
- Outre les experts, les professionnels de l'aménagement et les élus, la population a-t-elle été conviée à s'exprimer sur les paysages de son territoire?
- L'analyse paysagère est-elle conduite sur la base des impacts ou des enjeux?

- Si l'analyse considère les enjeux paysagers, de quelles manières ceux-ci ont-ils été déterminés et traités?
- La population a-t-elle été pleinement intégrée dans la détermination des enjeux paysagers soulevés par le projet?

### ***Pour en savoir plus***

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2007). *La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent : un outil d'aide à la prise de décision dans le contexte municipal*, 98 pages.

Fortin, M.-J. (2004). «Les paysages industriels comme lieu de médiation des rapports entre firmes productives et communautés locales» dans Boisvert, M. (dir.), 2004, *L'urbain, un enjeu environnemental*. Sainte Foy : presses de l'Université du Québec. 189-216.

Fortin, M.-J. et Le Floch, S. (2010). Contester les parcs éoliens au nom du paysage : le droit de défendre sa cour contre un certain modèle de développement. *Globe*, 13 (2), 27-50. Doi : 10.7202/1001129ar

Gélinas, M. (2013). *Concept englobant du paysage et évaluation environnementale? Une nouvelle approche de la valeur du paysage*. Mémoire présenté au Centre universitaire de formation en environnement, Montréal, 97 pages.

Hydro-Québec (2013). *Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes, 1973-2013*. Montréal, 53 pages.

Labussière, O. (2007). *Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes à très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)*. Thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, 607 pages.

Nadaï, A. et Labussière, O. (2009). *Politiques éoliennes et paysages*, Rapport coordonné par le centre international de recherche sur l'environnement et le développement en collaboration avec l'Université de Brême et l'Université nouvelle de Lisbonne, 78 pages.

Sauvé, L. (2018). *Impacts écologiques et socio-économiques d'un déboisement en montagne sur un lac oligotrophe et sur le paysage selon une approche de développement durable*. Mémoire de maîtrise en environnement dans le cadre d'un Master en gestion intégrée de l'Environnement, de la Biodiversité et des Territoires, Université de Sherbrooke et Université de Montpellier, 110 pages.